

Transformed

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 1968

CORDAGES ET ARTICLES DE CORDERIE

VOCABULAIRE

1^{ère} ÉDITION

Mai 1971

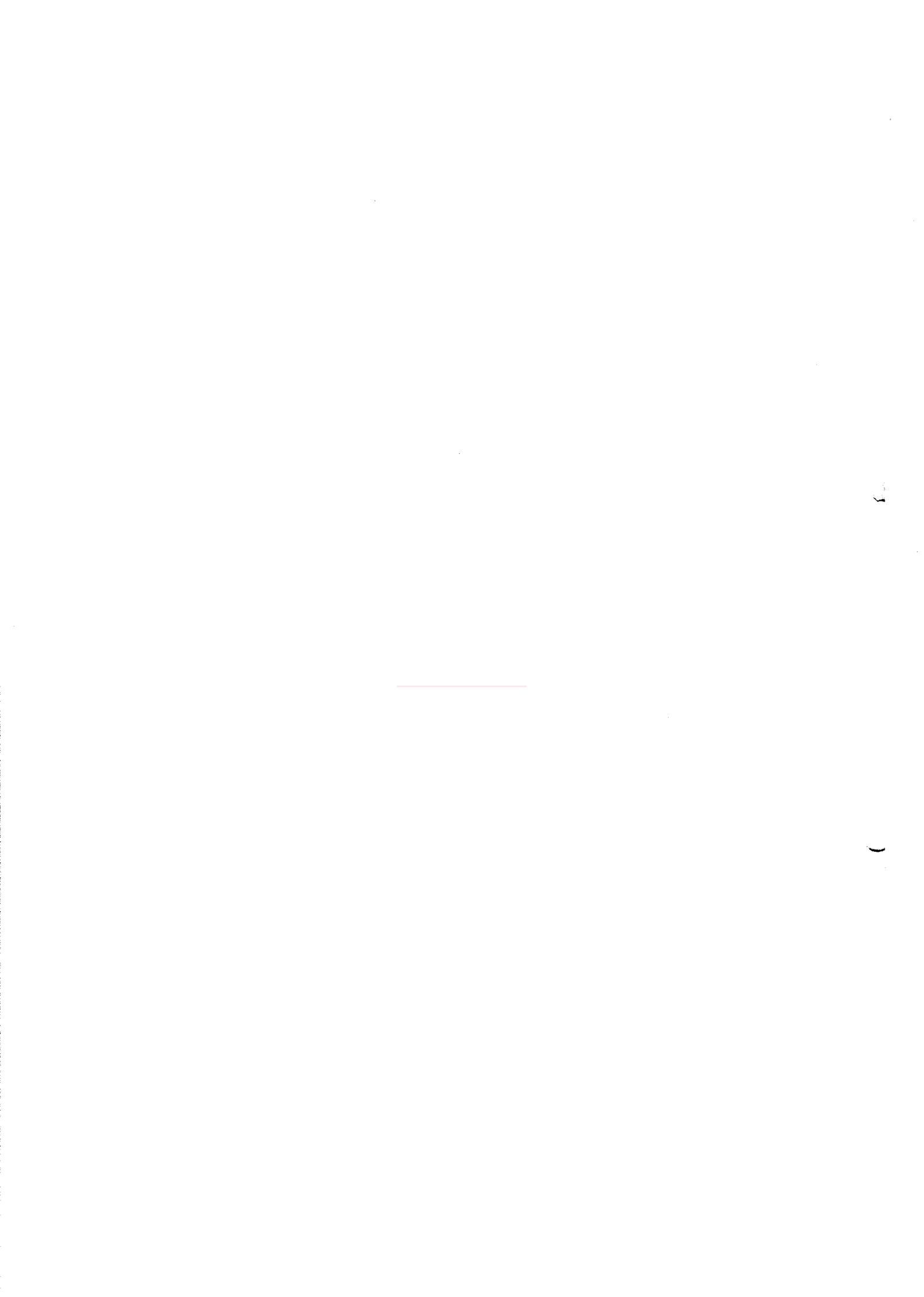
REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.



HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 1968, *Cordages et articles de corderie – Vocabulaire*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 38, *Textiles*, dont le Secrétariat est assuré par la British Standards Institution (BSI).

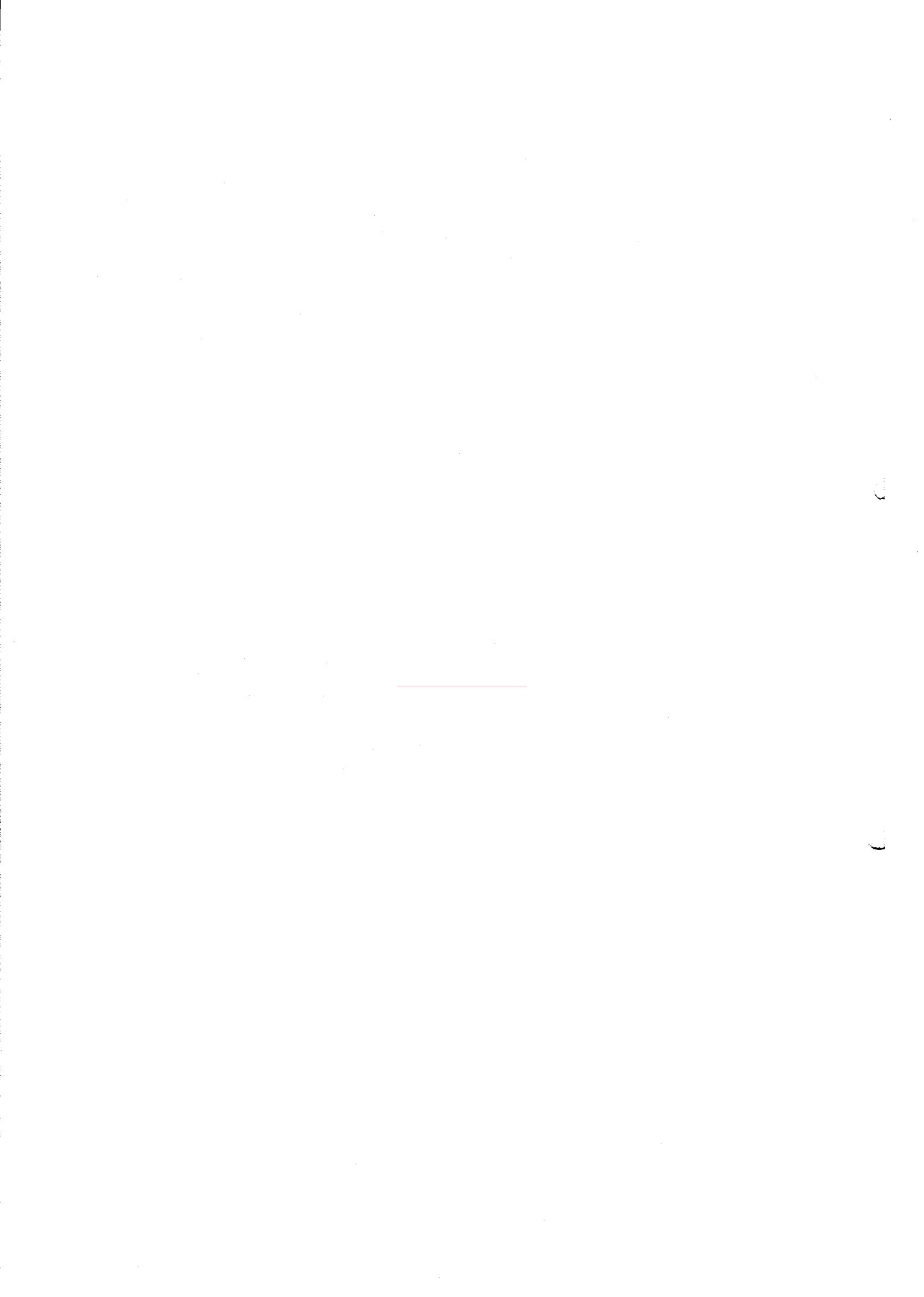
Les travaux relatifs à cette question aboutirent à l'adoption du Projet de Recommandation ISO N° 1968, qui fut soumis, en avril 1970, à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Afrique du Sud, Rép. de	Finlande	R.A.U.
Allemagne	France	Royaume-Uni
Australie	Grèce	Suède
Belgique	Inde	Suisse
Brésil	Iran	Tchécoslovaquie
Corée, Rép. de	Israël	Thaïlande
Danemark	Pays-Bas	Turquie
Espagne	Norvège	U.R.S.S.

Le Comité Membre suivant se déclara opposé à l'approbation du Projet :

Nouvelle-Zélande

Ce Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.



CORDAGES ET ARTICLES DE CORDERIE

VOCABULAIRE

1. OBJET

La présente Recommandation ISO définit des termes relatifs aux cordages et articles de corderie. Ces termes sont à utiliser notamment pour la rédaction d'autres Recommandations ISO traitant des spécifications ou des essais des cordages.

Les termes du vocabulaire général de l'industrie textile, de même que ceux définissant les cordages spécifiques à l'industrie de la pêche, à l'agriculture, à la marine, etc., ne rentrent pas dans son domaine d'application.

2. TERMES GÉNÉRAUX

2.1 **Lame textile**

Bande continue relativement étroite, obtenue par découpage ou filage en une matière apte à un usage textile, d'épaisseur relativement faible par rapport à la largeur.

En corderie la lame textile peut être utilisée avec ou sans torsion; elle est généralement utilisée après fibrillation.

2.2 **Ficelle**

Produit constitué par un ou plusieurs fils tordus ou retordus pour former une structure de longueur continue.

- Une ficelle constituée par un seul fil simple s'appelle «monofil» ou «fil simple».
- Une ficelle retordue est constituée par plusieurs fils retordus ensemble.
- Une ficelle câblée est constituée par plusieurs fils câblés ensemble.

2.3 **Fil câblé**

Deux ou plusieurs fils retors (ou, éventuellement, retors et fils simples) retordus ensemble par une ou plusieurs opérations de retordage.

NOTE. - Dans les industries de pêche et de cordage, un fil câblé est généralement constitué de fils simples retordus ensemble mais recevant chacun un complément de torsion, au cours de l'opération de retordage qui, dans ce cas, s'appelle «câblage».

2.4 **Toron**

Produit obtenu par la réunion de plusieurs fils ou duites retordus ensemble.

2.5 **Cordage**

Produit textile n'ayant pas moins de 4 mm de diamètre, constitué par des torons câblés ou tressés, avec ou sans âme. Les cordages câblés à trois torons sont généralement sans âme; les cordages câblés à quatre torons sont le plus souvent munis d'une âme centrale.

2.6 **Aussière**

Cordage ayant généralement un diamètre de plus de 40 mm (équivalent à 5 in de circonférence), utilisé le plus souvent dans la marine pour l'amarrage des navires.

2.7 Grelin

Produit composé de plusieurs cordages câblés ensemble, en sens inverse de celui des cordages composants.

2.8 Cordage tressé à huit torons

Cordage dont les torons sont tressés généralement par paires, utilisé principalement pour des usages maritimes.

2.9 Ame

Produit textile (fil, toron, cordage de petit diamètre, etc.), placé en général suivant l'axe du cordage et servant de support aux torons.

2.10 Câble mixte

Câble, avec ou sans âme centrale, constitué par plusieurs torons dont chacun est lui-même formé d'une combinaison de fibres naturelles ou de fils textiles synthétiques et de fils en acier, ces derniers étant galvanisés ou non, selon la demande de l'utilisateur.

2.11 Corde d'alpinisme

Cordage de textiles naturels de la meilleure qualité ou de textiles chimiques à haute énergie de rupture.

2.12 Corde à nœuds

Cordage ou grelin généralement constitué par du chanvre à longs brins (à l'exclusion d'étoupes) et comportant, sur toute sa longueur, une succession de nœuds simples, régulièrement espacés.

2.13 Ralingue

Cordage souple à trois torons, dont le pas de câblage est plus long que celui des câblages ordinaires.

2.14 Bitord

Ficelle constituée par deux ou trois fils câblés ensemble ayant chacun une masse linéique de 5 ktex environ, habituellement goudronnée, utilisée comme ligature.

2.15 Luzin

Ficelle souple constituée par deux fils câblés ensemble ayant chacun une masse linéique de 2,5 ktex environ, habituellement goudronnée, utilisée comme ligature.

2.16 Merlin

Ficelle couple constituée par trois fils câblés ensemble ayant chacun une masse linéique de 2,5 ktex environ, habituellement goudronnée, utilisée comme ligature.

2.17 Châblot

Cordage destiné à lier ensemble deux ou plusieurs objets tels que les différents éléments d'un échafaudage à leurs points d'intersection. Le châblot est également utilisé pour le brélage des charges, par exemple : charges sur un camion ou sur le pont d'un navire, etc.

2.18 Cordage enduit

Cordage recouvert sur toute sa longueur d'un produit ayant pour but, par exemple, d'améliorer les caractéristiques ou d'assurer la résistance à l'abrasion du cordage.

2.19 Cordage imprégné

Cordage dont tous les éléments (fils, duites, torons) ont été traités avec un produit dit d'imprégnation, destiné à conférer au cordage des caractéristiques spéciales.

3. TERMES RELATIFS AUX CARACTÉRISTIQUES DES CORDAGES ET À LEUR MESURAGE

3.1 Masse linéique

Masse par unité de longueur*.

Pour les cordages, la masse linéique est généralement exprimée en kilotex (masse en kilogrammes par 1000 m, ou masse en grammes par mètre); elle est mesurée sous une tension fixée pour chaque type de cordage.

3.2 Torsion

La torsion d'un cordage est caractérisée par le sens de torsion** du cordage fini et par le nombre de tours par mètre.

3.3 Angle de commettage

Angle d'inclinaison formé par les torons avec l'axe du cordage. Il peut être exprimé par sa tangente (rapport du produit de diamètre par π au pas).

3.4 Pas (d'un cordage)

Distance séparant deux spires successives ou deux points de tressage successifs d'un même toron, mesurée parallèlement à l'axe du cordage.

Le pas s'exprime en millimètres.

3.5 Diamètre (d'un cordage sous traction)

Diamètre du cercle circonscrit à la section du cordage, mesuré sous une force de traction déterminée et selon une méthode admise.

Cette définition ne s'applique pas aux cordages tressés à huit torons.

3.6 Force de traction pour le mesurage

Force appliquée au cordage au moment du mesurage de ses principales caractéristiques (masse linéique ou masse nette par mètre, diamètre). Cette force de traction est définie pour chaque type et chaque grosseur de cordage.

3.7 Force de rupture

Force maximale que peut supporter le cordage (ou article de corderie) au cours de l'essai de rupture à la traction.

3.8 Coefficient de rupture

Coefficient (Cr) caractérisant le niveau de qualité du cordage en ce qui concerne sa résistance à la rupture. Il est donné par la formule

$$Cr = \frac{R}{m}$$

où

R est la force de rupture, en décanewtons ou kilogrammes-force;

m est la masse linéique en kilotex (ou masse nette par mètre, en grammes).

3.9 Facteur de calcul

Facteur utilisé pour le calcul de la force de rupture d'un cordage, à partir de la force de rupture de ses éléments constituants.

3.10 Facteur de sécurité

Facteur par lequel il faut diviser la force de rupture du cordage pour déterminer sa force de travail de sécurité.

3.11 Force de travail de sécurité

Force maximale à laquelle peut être soumis un cordage et qui est fonction du coefficient de sécurité fixé.

* Définition conforme à la Recommandation ISO/R 1144, *Textiles - Système universel de désignation de la masse linéique (Système Tex)*.

** L'indication du sens de torsion doit être conforme à la Recommandation ISO/R 2, *Indication du sens de torsion des fils textiles et produits associés*.